



# **ÉVALUATION DES EAUX D'EXTINCTION EN VUE DE LEUR RÉUTILISATION POUR LA LUTTE**

NOTE DE TECHNIQUE OPÉRATIONNELLE



**NTO 01**

- Version du 20 février 2019 -

## **LISTE DES DESTINATAIRES**

<b>DIFFUSION INTERNE</b>		
	Pour action	Pour information
Directeur Départemental	x	
Directeur Départemental Adjoint	x	
Officiers Supérieurs de Direction	x	
Chefs de site	x	
Chefs de colonne	x	
Chefs de groupe	x	
Chefs de centre	x	
Officiers RT	x	
CODIS 26	x	

<b>DIFFUSION EXTERNE</b>		
	Pour action	Pour information
SDIS 07		x

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Page	Objet
20/02/19		Création du document

## SOMMAIRE

LISTE DES DESTINATAIRES.....	2
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS .....	3
SOMMAIRE .....	4
PRÉAMBULE .....	5
1. GENÉRALITÉS.....	5
2. LES ÉVALUATIONS .....	6
2.1    LIÉES AU SITE.....	6
2.2    LIÉES AUX COMPOSANTES DU SINISTRE.....	6
2.3    LIÉES AUX OBSERVATIONS .....	6
2.4    LIÉES AUX MESURES.....	6
3. ANNEXES .....	7
Annexe 1 – fiche MOD RT.10 .....	8
Annexe 2 – glossaire.....	9

## PRÉAMBULE

Cette note de technique opérationnelle est une aide qui est basée notamment sur le retour d'expérience du sinistre sur le site Allopneus de Valence d'août 2018. La procédure proposée se veut pragmatique et facilement réalisable sur le site d'un sinistre, elle se base sur 4 critères liés :

- au site,
- aux composantes du sinistre,
- aux observations,
- aux mesures.

## 1. GENÉRALITÉS

La réutilisation des eaux d'extinction au profit de la lutte est une idée de manœuvre qui peut permettre de répondre aux objectifs suivants :

- pallier une défense extérieure contre l'incendie (DECI) défaillante ou insuffisante,
- limiter le volume des eaux d'extinction généré par la lutte,
- limiter et/ou empêcher le débordement des dispositifs de rétention des eaux d'extinction.

Cette procédure n'a donc pas vocation à être mise en œuvre systématiquement sur tous les sinistres mais uniquement lorsqu'elle permet de répondre à un objectif arrêté par le COS.

Une vigilance doit-être apportée au rapport vitesse de vidange /vitesse d'alimentation de la rétention afin de ne pas désamorcer le dispositif en circuit fermé. De plus, les évaluations détaillées ci-après devront être réalisées tout au long de la phase où les eaux d'extinction seraient réutilisées pour la lutte, afin de vérifier que les paramètres n'ont pas changé et que cette réutilisation peut être poursuivie. C'est la raison pour laquelle, sauf cas extrêmes comme une défaillance majeure de la DECI, la stratégie d'alimentation du dispositif de lutte ne devra pas être basée uniquement sur la réutilisation des eaux d'extinction.

En cas de doute, et lorsque les enjeux ne l'exigent pas, la réutilisation des eaux d'extinction au profit de la lutte ne doit pas être mise en œuvre.

## 2. LES ÉVALUATIONS

### 2.1 LIÉES AU SITE

L'analyse du site doit mettre en évidence deux paramètres pour pouvoir envisager la réutilisation des eaux d'extinction :

- la présence d'un dispositif de rétention ou une rétention naturelle avec un volume disponible suffisant, par analogie avec les règles de la DECI une quantité d'au moins 30 m<sup>3</sup> est conseillée,
- la possibilité de mettre en aspiration les engins au lieu de rétention, par analogie avec les règles de la DECI une surface de 8m x 4m est conseillée.

### 2.2 LIÉES AUX COMPOSANTES DU SINISTRE

L'analyse de la composante du sinistre doit écarter la présence, dans le foyer, ou dans une zone directement menacée par le foyer à court terme, des matières dangereuses suivantes pour pouvoir envisager la réutilisation des eaux d'extinction :

- liquides inflammables (classe 3),
- matières radioactives (classe 7),
- matières toxiques ou infectieuses (classe 6).

### 2.3 LIÉES AUX OBSERVATIONS

L'analyse de l'aspect des eaux d'extinction au niveau de leur rétention doit écarter les caractéristiques suivantes pour pouvoir envisager leur réutilisation :

- la présence d'une irisation importante et continue à la surface,
- la présence importante de matières en suspension.

### 2.4 LIÉES AUX MESURES

Les paramètres physico-chimiques des eaux d'extinction au niveau de leur rétention doivent avoir les caractéristiques suivantes pour pouvoir envisager la réutilisation de celles-ci :

- le pH doit-être compris entre 6 et 9 (référence pour la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine),
- la température doit-être inférieure à +40°C (pour éviter les risques de brûlure en cas de rupture de tuyaux et limiter les risques de cavitation dans les pompes).

Ces paramètres sont facilement mesurables avec le matériel des VIRT. Si le VDIP est présent sur les lieux du sinistre, une caractérisation de la composition des eaux d'extinction pourra être réalisée afin de venir compléter les paramètres mesurés.

Tout au long de la phase de réutilisation des eaux d'extinction, ces évaluations seront réactualisées toutes les 30 minutes.

### **3. ANNEXES**

Annexe 1 – fiche MOD RT.10 .....	8
Annexe 2 – glossaire.....	9

Annexe 1 – fiche MOD RT.10

NTO.01

Annexe 1

**MÉMENTO OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL**  
**ÉVALUATION DES EAUX D'EXTINCTION EN VUE DE LEUR**  
**RÉUTILISATION POUR LA LUTTE**

ORT.10

Logigramme

30'

```

graph TD
    A{Nécessité de réutiliser les eaux d'extinction au profit de la lutte?} -- OUI --> B{Présence d'un dispositif de rétention ou rétention naturelle avec un volume suffisant?}
    B -- OUI --> C{Possibilité de mise en aspiration?}
    C -- OUI --> D{Feu impactant des liquides inflammables (classe 3)?}
    D -- OUI --> E{Feu impactant des matières radioactives (classe 7)?}
    E -- OUI --> F{Feu impactant des matières toxiques ou infectieuses (classe 6)?}
    F -- OUI --> G{Présence d'une irritation importante et continue à la surface des eaux?}
    G -- OUI --> H{Présence importante de matières en suspension dans les eaux d'extinction?}
    H -- OUI --> I{pH}
    I -- <6 ou >9 --> J{>40°C}
    J -- OUI --> K{T°C}
    K -- < 40°C --> L{Réutilisation envisageable}
    K -- 6 à 9 --> L{Réutilisation envisageable}
    J -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    I -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    G -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    F -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    E -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    D -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    C -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    B -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
    A -- NON --> L{Réutilisation envisageable}
  
```

**Site**

**Composantes du sinistre**

**Observations**

**Mesures**

**Réutilisation très fortement déconseillée**

**Réutilisation envisageable**

Annexe 2 – glossaire	<b>NTO.01</b> Annexe 2
----------------------	---------------------------

COS	Commandant opération de secours
DECI	Défense extérieure contre l'incendie
pH	Potentiel en hydrogène
VDIP	Véhicule détection indentification et prélèvement
VIRT	Véhicule d'intervention risques technologiques